



## PROJET INSTITUTIONNEL

### MATERNELLE / ATELIER FORÊT DES BUDZONS DU LAC

La Maternelle se trouve dans le canton de Fribourg, dans la Broye, plus précisément dans le village de Forel appartenant à la commune d'Estavayer. C'est une structure d'accueil de jour, pour enfants de 2 ans à l'âge d'entrée au cycle initial. La structure étant une Association, elle espère bénéficier de soutien divers. Dont le local, qui appartient à la commune d'Estavayer.

L'atelier Nature/Forêt se situe aussi dans la commune d'Estavayer, plus précisément à Forel FR. Sur la parcelle N° 161 qui appartient à Monsieur Marmy Cédric

L'atelier nature/forêt accueillera des enfants âgés de 2-6 ans, selon le règlement du Service de l'enfance et Jeunesse et disposera de 12 places par atelier de 4h. Les enfants seront accueillis par la directrice qui est formée et a déjà de l'expérience dans ce domaine et sera soutenue par une auxiliaire en formation.

En accord avec le propriétaire et le Service de la Faune et Flore, un espace a été aménagé et adapté aux enfants, ainsi ils pourront évoluer librement et en bonne sécurité.

#### Les horaires d'ouverture

Lundi / Mardi / Mercredi / Jeudi / Vendredi : 8h / 12h

Jeudi matin atelier nature/forêt : 8h/12h dès la rentrée

L'initiation Zumba kids et Yoga kids est proposé par une éducatrice avec formation, sous forme de semaines à thèmes.

La Maternelle suivra le calendrier scolaire du canton de Fribourg.

Sans service de repas. La structure sera ouverte avec au minimum quatre inscriptions par demi-journée et 8 pour l'atelier forêt. **Des modifications sont possibles, au cas où les inscriptions des demi-journées sont incomplètes.**

#### Fréquentation

Régulière avec inscription :

Des groupes de 8 à 12 enfants seront composés, la directrice peut travailler seule à ces moments-là. Lorsque le nombre augmente jusqu'à 16 enfants, elle sera soutenue par une auxiliaire.

En atelier nature/forêt, capacité d'accueil de 12 enfants par atelier de 4h consécutives.

#### Age des enfants

En maternelle, de 2-4 ans, soit jusqu'à la rentrée de l'école enfantine (1H). En atelier nature/forêt, de 2-6 ans, selon le règlement Service de l'enfance et jeunesse.



## Enfants accueillis

Tous les enfants qui remplissent les conditions demandées ont une place dépendamment de son origine, de sa religion, de son régime alimentaire.

## Personnel

La Maternelle est entièrement gérée, administrativement parlant, par sa directrice. Au niveau pédagogique, la directrice travaillera durant la plupart du temps d'ouverture. Celle-ci sera soutenue par une auxiliaire en formation qui travaillera également dans le lieu d'accueil, si le nombre d'enfants dépasse les 12 inscriptions. De plus, cette même auxiliaire travaillera une matinée seule avec un groupe d'enfant de 8 à 10 enfants maximum sous la responsabilité de la directrice.

Le personnel éducatif est diplômé et certifié dans le domaine de la petite enfance. La directrice est en possession d'un CFC d'assistante socio-éducative, une formation d'intervenante dans le cadre des accueils extrascolaires, une certification d'animatrice de groupe de jeu et d'éveil et animatrice de groupe de jeux en forêt, Zumba Kids et Yoga kids

La directrice sera présente pendant tout le temps d'ouverture, sauf en cas de besoin urgent, (ex : maladie) où elle sera remplacée par du personnel formé.

Les jours d'ouverture ainsi que le taux de travail de l'auxiliaire peuvent varier légèrement selon le nombre d'inscription qui diffère d'une année scolaire à l'autre.

Dans tous les cas, nous nous référons au cadre de référence en vigueur concernant nos effectifs que l'on peut avoir.

Par ses horaires d'ouvertures, la maternelle accueille davantage d'enfants dont un des parents ne travaille pas ou à temps partiel. Il ne peut couvrir les besoins de garde des familles travaillant à temps complets.

## Inscriptions

Tous les enfants sont autorisés à fréquenter la Maternelle et l'atelier nature/forêt dès l'âge de 2 ans révolus.

Avant cela, les parents sont informés des conditions générales, (se référer au règlement) ainsi que du déroulement d'une demi-journée « type » et de tout ce que cela engendre (cf. concept socio-éducatif). Ils sont également conviés à venir visiter le lieu d'accueil, de préférence avec leur enfant et ceci sur RDV.

En général, les nouveaux enfants sont accueillis à la rentrée scolaire d'août mais, selon les places disponibles restantes, quelques enfants pourront commencer durant l'année scolaire. Si les places manquent, ils sont inscrits sur une liste d'attente.



Les inscriptions se font d'une année à l'autre. La liste d'attente est valable pour l'année scolaire en cours mais sera reportée à l'année suivante si nécessaire.

Si les parents acceptent toutes ces conditions, ils remplissent un formulaire d'inscription. Celle-ci est traitée au plus vite.

Un maximum de 12 enfants sont accueillis par demi-journée lorsque l'éducatrice/directrice est seule et 16 enfants lorsque l'éducatrice/directrice est accompagnée d'une auxiliaire. Pour l'atelier nature/forêt, le maximum est de 12 enfants.

### Place et rôles des parents

La collaboration avec les parents est très importante. Ceci permet de créer un lien de confiance et favorise la co-éducation, pour cela il faut montrer de la disponibilité et éviter toute discrimination. Proposer des rencontres ludiques comme par exemple, un rallye des familles pour la clôture scolaire, une fête de Noël, une réunion de parents ainsi que des entretiens individuels en cas de besoin. Sachant que chaque famille n'a pas la même culture, religion et valeurs, accorder une grande place au non-jugement.

Chaque jour, nous essayons d'avoir quelques minutes avec les parents, afin de leur faire une transmission sur le moment que l'enfant a partagé avec nous à la maternelle. Si ce temps ne suffit pas pour faire le tour des questions que les parents ou nous-mêmes pourrions avoir, nous conviendrons, d'un commun accord, d'un entretien en particulier. Parfois un téléphone suffit à répondre aux questions.

Nous pensons que c'est en collaborant que nous ferons un bon travail avec les enfants. Nous avons besoin de leurs connaissances et sentiments pour avancer et vice-versa. Si les échanges avec les parents ne suffisent pas à résoudre certaines difficultés ou si les éducatrices se sentent dans une impasse sur une situation, une aide extérieure sera demandée (SEJ ou autres services de la petite enfance)

### Tarifs

Un écolage fixe est perçu mensuellement, indépendamment du salaire des parents.

En maternelle, 1 demi-jour/semaine (4h) : 170.-/mois, 2 demi-jours/ semaine : 325.-/mois. Le tarif augmente ainsi de 155.-/mois, selon le nombre de demi-jours supplémentaires.

Pour l'atelier nature/forêt le tarif est de 170.-/mois à raison d'une fois par semaine.

L'écolage est dû 10x par année scolaire. Aucune réduction ne sera accordée durant les vacances scolaires ou si les enfants sont absents pour maladie ou autres. Toutefois si l'enfant devait être absent pour une durée prolongée (accident ou maladie grave) un arrangement pourra être trouvé.



Une finance d'inscription de 70.- est perçue par année scolaire et par famille.

Si l'enfant est inscrit en maternelle et en atelier forêt, **une seule inscription sera perçue.**

La maternelle est reconnue par la commune d'Estavayer et bénéficie d'un soutien financier, elle vit de ses écologies et frais d'inscription.

### Infrastructure et locaux

La maternelle se trouve au centre du village de Forel/FR, dans les locaux de l'ancienne école primaire. L'atelier nature/ forêt dans la forêt de Forel, chez Monsieur Marmy.

Les locaux sont composés d'une grande salle dans laquelle les enfants évoluent librement. À l'entrée, il y a un vestiaire et des WC séparés ainsi qu'un coin lavabo. Une place de jeux extérieure a été aménagée pour que les enfants puissent évoluer librement et en toute sécurité.

Mis à jour le 21.09.2026

### Maternelle :



### Atelier nature/forêt :

